

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

PV n° 16 du 23 novembre 2017

Présents :

MM. B. MAY, G. MARTIN, J. MAURIAC, L. ERAY.

Excusés :

Mme P. BEAURENAUD.

M. PH. LEJEUNE

DEMANDE DE MODIFICATION AU CALENDRIER

Journée du 3 décembre 2017

DEPARTEMENTAL 2 – Poule A

Match LA CHARITE 3 / SAINT-BENIN 2 – n° 50130.1 – est inversé et avancé au samedi au 2 décembre 2017, à 15 h, au stade du Valiger, à SAINT-BENIN-d'AZY.

Le match retour aura lieu à LA CHARITE.

Accord des deux clubs et de la commission.

MATCHES NON JOUES

Journée du 12 novembre 2017

DEPARTEMENTAL 3 – Poule B

Match MONTIGNY 1 / VARZY 1 – n° 50312.1 – est fixé au dimanche 10 décembre 2017 (vu PV de la commission des statuts et règlements du 16 novembre 2017)

DEPARTEMENTAL 3 – Poule A

Match VAUZELLES 3 / COSNOIS FC 1 – n° 50244.1 – est fixé au 10 décembre 2017. La commission confirme le report du match suite au rapport de l'arbitre et précise au club de Vauzelles qu'il possède un terrain de repli et qu'il doit l'utiliser (stabilisé des Ateliers).

Journée du 19 novembre 2017

DEPARTEMENTAL 3 – Poule B

Match MARZY 2 / MONTIGNY 1 – n° 50318.1 – remis pour cause de terrain impraticable (arrêté municipal) – est fixé au dimanche 11 février 2018.

DEPARTEMENTAL 4 – Poule C

Match MARZY 3 / SAUVIGNY 2 – n° 50598.1 – remis pour cause de terrain impraticable (arrêté municipal) – est fixé au dimanche 10 décembre 2017.

Avec trois matches à domicile le même jour, à cette époque de l'année, il aurait été judicieux que le club de MARZY demande l'inversion de ces deux rencontres en prévision d'un calendrier très serré (longue trêve).

COURRIERS

- De Ludovic TENAILLE, arbitre : pris note.
- D'Emmanuel FOUGERAY, arbitre : pris note.

- De LUZY-MILLAY pour les souhaits de prompt rétablissement au joueur Thomas THIVEL de LUTHENAY (la commission s'y associe).
- De l'US COULANGES pour le report du match de foot à 8 contre NEVERS-CHALLUY-SERMOISE du 24 novembre au 6 avril 2018. Pris note.

COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

DEROULEMENT

Engagement de **46 équipes** dont 17 équipes éliminées du 1^{er} tour, 16 équipes éliminées du 2^{ème} tour et 13 équipes éliminées du 3^{ème} tour de la Coupe du Conseil Départemental.

Ayant déclaré forfait lors du 1^{er} tour, les deux équipes suivantes ne peuvent accéder à la Coupe du District Sport Comm :

⇒ *FOURS D3 – NEUVY SC D4*

1^{er} Tour => le 10 décembre 2017, à 14h30

Les rencontres

INTER NEVERS (D3)/SAUVIGNY LES BOIS (D2)
 PREMERY (D3)/SAINT-MARTIN-D'HEUILLE (D4)
 CORBIGNY 2 (D2)/LUTHENAY-UXELOUP (D1)
 SAINT-REVERIEN (D4)/CERCY (D2)
 GARCHIZY-FRANCO-PORTUGAIS (D2)/CHATEAUNEUF-VAL-de-BARGIS (D2)
 ENT. MONSUAUCHE-CORANCY (D4)/CIE IMPHY (D1)
 CHATILLON (D3)/ANLEZY (D4)
 ENTRAINS (D2)/CHARRIN (D2)
 PANNECOT-LIMANTON (D4)/CORVOL (D4)
 ENT. MOUX-BRASSY (D3)/POUGUES (D1)
 SAINT-SEINE (D4)/NARCY (D2)
 LA MACHINE 2 (D2)/NEVERS-BANLAY (D2)
 CHAMPVERT (D4)/COULANGES (D1)
 POUILLY(D3)/GUERIGNY-URZY (D1)

⇒ 18 exempts : ARQUIAN (D4), CHANTENAY (D3), CORANCY (D3), COSNE 2 (D1), DRUY-BEARD (D2), LORMES (D4), MARZY (D2), MONTIGNY (D3), MOULINS-ENGILBERT (D2), NEVERS-MAUPAS (D4) SAINT-ELOI (D2), SAINT-PERE (D1), SAINT-PEREUSE (D4), SAINT-SAULGE (D4), SUD-LOIRE-ALLIER (D3), TANNAY (D4), VANDENESSE-SAINT-HONORE (D4), VARZY (D3).

Tirage effectué en présence des clubs d'ANLEZY, LUTHENAY-UXELOUP, SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER.

2^{ème} Tour => le 04 mars 2018

- ⇒ 14 qualifiés du 1^{er} tour + 18 exempts
- ⇒ Soit 32 équipes

1/8 Finale => le 01 avril 2018

- ⇒ 16 qualifiés du tour précédent

Le Président, **Bernard MAY**



Le Secrétaire, **Jean MAURIAC**



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévu à l'annuaire du District.

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions prononcées.